

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. GARCIN Aurélien

Pouvoirs de : Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina
Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Finances – Souscription d'un prêt - Budget général

N°20240409-02

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Cette année 2024, la commune de Guillestre va mener 2 projets d'envergure pour améliorer la vie quotidienne des Guillestrins et des Guillestrines.

- Rénovation énergétique, restructuration et mise en accessibilité de l'hôtel de ville,
- Rénovation énergétique et modernisation du cinéma le Riubel.

Afin de financer ces deux opérations de rénovation, il a été nécessaire de recourir à un emprunt, en complément de l'auto-financement de la commune et des différentes subventions obtenues. Pour ce faire la commune a été accompagnée par le bureau d'études Finances Actives. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires.

Après analyse des offres, l'établissement bancaire retenu est **l'Agence France Locale** avec les principales caractéristiques suivantes :

- Objet du prêt : Financer des investissements – Travaux de rénovation du cinéma et de la mairie.
- Montant du contrat de prêt : 317 736€

- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : 3,63%
- Commission d'engagement : Aucune mais adhésion (délibération 20240409-4)
- Périodicité retenue : échéance trimestrielle
- Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité actuarielle.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que le financement des travaux de rénovation des bâtiments du cinéma et de la mairie nécessite de recourir à un emprunt ;

VU le budget prévisionnel général voté le 13 février 2024 ;

VU les articles L.2337-3, L 3336-1, L4333-1 et L 5211-36 du CGCT ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE, AVEC DEUX ABSTENTIONS :

- **M. DEJY Guillaume**
- **M. DU PONTAVICE Quentin**
- **DECIDE** de contracter un prêt d'un montant de 317 736 € auprès de l'Agence France Locale selon les conditions indiquées ci-dessous et à l'inscrire au budget primitif de l'année 2024 ;
 - Objet du prêt : Financer des investissements – Travaux de rénovation du cinéma et de la mairie.
 - Montant du contrat de prêt : 317 736 €
 - Durée du contrat de prêt : 20 ans
 - Taux d'intérêt annuel : 3,63%
 - Commission d'engagement : Aucune mais adhésion (délibération 20240409-4)
 - Périodicité retenue : échéance trimestrielle
 - Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité actuarielle.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à ce contrat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024
Publié le : 10 avril 2024

